

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DU LUNDI 30 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 17 NOVEMBRE 2023

Par arrêté n° 2023-1502 en date du 10 Octobre 2023, Monsieur le Maire de Manosque a prescrit une enquête publique concernant modification N°1 du PLU de Manosque.

A cet effet, par décision n° E23000073/13 en date du 10/10/2023, le Tribunal Administratif de Marseille a désigné Monsieur HUARD Marcel, en remplacement de Mr MARIE Philippe, victime d'un accident, en qualité de commissaire enquêteur,

L'enquête publique se déroulera à l'accueil de l'Hôtel de Ville de MANOSQUE **du lundi 30 octobre 2023 à 9h au vendredi 17 novembre 2023 à 18h inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie soit: du lundi au vendredi de 8h30 à 18h**, soit une durée de 17 jours consécutifs.

**Le commissaire enquêteur recevra le public :**

► **à l'accueil de l'Hôtel de Ville à Manosque :**

-le lundi 30 octobre 2023 de 9h à 12h

-le mercredi 8 novembre 2023 de 14h à 17h

-le vendredi 17 novembre 2023 de 14h à 17h

**Consultation du dossier :** Le public pourra consulter le dossier d'enquête publique, dans sa version papier, à l'accueil de la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie indiqués ci-dessus, ou dans sa version dématérialisée via le site : <https://registre-dematerialise.fr/4901>

A cet effet, un poste informatique sera également mis à disposition du public à l'accueil de la mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 18h, pendant toute la durée de l'enquête.

**Observations du public:** pendant la durée de l'enquête, les observations du public pourront être consignées:

-sur le registre d'enquête publique déposé à l'accueil de la Mairie

-adressées par courrier à Mr le commissaire enquêteur (Enquête publique modification N°1 du PLU), en Mairie, Place de l'Hôtel de Ville, 04100 Manosque.

-déposées sur le registre dématérialisé accessible depuis le site: <https://www.registre-dematerialise.fr/4901>

-adressées par courriel à l'adresse suivante: [enquete-publique-4901@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4901@registre-dematerialise.fr)

Conformément à l'article R123-13 du code de l'environnement, les observations écrites du public (courriers et registre papier) seront consultables à l'accueil de la mairie de Manosque, les observations faites par mail seront consultables sur le registre dématérialisé visé ci-dessus (<https://registre-dematerialise.fr/4901>)

Les avis des personnes publiques associées seront consultables dans le dossier d'enquête publique disponible à l'accueil de la mairie ou sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/4901>

Les rapport et conclusions de la commission d'enquête, transmis au Maire dans un délai de trente jours à l'issue de l'enquête publique, seront tenus à la disposition du public, à l'accueil de la mairie de Manosque, sur le site internet de la ville ([www.ville-manosque.fr](http://www.ville-manosque.fr)) ainsi qu'à la Préfecture des Alpes de Haute Provence. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de révision du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, du public et de la commission d'enquête sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.